

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 400 concernant l'ouverture de crédits supplémentaires.

n° 400

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 mars 1947

Numéro JO  
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro  
30 mars 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis notamment en son article 42

Sur le rapport du chef du service des travaux publics

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 20 février 1947.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 20 février 1947, relative à l'ouverture des crédits supplémentaires au budget de l'exercice 1947. savoir : Francs.

Chapitre 5..... 100.000 »

Chapitre 10..... 14.609.000 » Total..... 15.000.000 »

#### Art. 2

— Cette somme sera couverte par les réalisations excédentaires de l'exercice en cours.

#### Art. 3

— Le chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Journal officiel de la colonie, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**